



# MON ÉCOLE MY SCHOOL

+33 6 18 20 66 41 ✉ [info@monecolebilingue.com](mailto:info@monecolebilingue.com)

**Dossier d'inscription Club du mercredi 2017/2018**

« Mon club du mercredi » propose un accueil bilingue français/anglais pour les enfants de 2 à 11 ans, tous les mercredis hors vacances scolaires, à Toulouse, dans le cadre champêtre de l'école bilingue Mon Ecole My School 31, située 20 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse (Accès Métro Balma-Gramont).

Nous vous garantissons de petits effectifs, un encadrement bilingue, un jardin verdoyant de 10 000 mètres carrés et des activités variées dans une ambiance joyeuse et familiale.

Votre enfant pourra également bénéficier de cours d'anglais individuels, d'un soutien scolaire personnalisé, ou d'une aide aux devoirs, proposés par une enseignante.

Les enfants extérieurs à Mon Ecole My School 31 sont les bienvenus.

## État civil de l'enfant et sa famille

---

Nom & prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Langue maternelle :

Nom & prénom du parent/responsable légal :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse mail :

Informations compl.:

*(Allergies, traitement médical, sieste, remarque éventuelles, ...)*

## Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant à Mon club du mercredi

---

Nom & prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Lien de parenté :



# MON ÉCOLE MY SCHOOL

+33 6 18 20 66 41 ✉ [info@monecolebilingue.com](mailto:info@monecolebilingue.com)

**Dossier d'inscription Club du mercredi 2017/2018**

## Personne à prévenir en cas d'urgence

---

La personne à prévenir, si nous ne sommes pas joignables, est :

Nom & prénom

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Nous soussignés, autorisons par la présente Mon École My School à entamer les démarches d'urgence et à faire hospitaliser à mes frais mon enfant en cas de besoin.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--

## Autorisation de filmer, photographier, et diffuser l'image

---

M. ....

*(Nom et Prénom du père ou du responsable légal)*

Mme. ....

*(Nom et Prénom de la mère ou du responsable légal)*

autorise(nt)  n'autorise(nt) pas

Mon École My School, sans contrepartie de quelque nature que ce soit :

- à photographier, à filmer et à enregistrer mon enfant au sein de l'établissement du club du mercredi de My School, au cours des activités du club;
- à diffuser l'image, le film, et l'enregistrement sonore de mon enfant sur le site internet et le compte Facebook de Mon École My School ;
- à utiliser l'image de mon enfant aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire, ainsi que dans les prospectus et les publications imprimés de Mon École My School;
- à diffuser les créations de formes originales (dessins, écrits et toutes sortes de réalisations) de mon enfant créés dans l'enceinte du club.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--



## Horaires

---

Tous les mercredis hors vacances scolaires de 08h00 à 18h00.

## Activités

---

Ateliers en français et en anglais : cuisine, jeux de société, bricolages, jeux sportifs, bingo, histoires, chants, ...

Cours d'anglais, 1 heure le matin et 1 heure l'après-midi, inclus dans le prix.

En option, cours d'anglais individuels, soutien scolaire personnalisé, ou aide aux devoirs, proposés par une enseignante.

## Affaires à apporter

---

Petit sac à dos avec :

- soit lunettes de soleil - casquette ou chapeau - crème solaire
- soit echarpe - bonnet - gants – bottes,
- gourde ou bouteille d'eau,
- change complet pour les 3/4 ans,
- éventuellement goûter pour l'après-midi.

Pensez à marquer les affaires aux nom et prénom de l'enfant.

## Tarifs

---

### **Pour les enfants inscrits à Mon École My School.**

	Engagement Annuelle (36 mercredis)		Participation occasionnelle
	Enfant seul (Prix / mois)	Fratrie (Prix / mois / enfant)	Prix / mercredi / enfant
Matin 8h – 12h	31€	27€	12€
Matin + repas 8h – 13h	49€	44€	19€
Après-midi 13h – 18h	36€	32€	16€
Après-midi + repas 12h – 18h	56€	51€	22€
Journée + repas 8h – 18h	81€	74€	32€

Cours d'anglais et gouter inclus.



## **🌐 Pour les enfants NON inscrits à Mon École My School**

	Engagement Annuelle (36 mercredis)		Participation occasionnelle
	Enfant seul (Prix / mois)	Fratrie (Prix / mois / enfant)	Prix / mercredi / enfant
Matin 8h – 12h	37€	34€	14€
Matin + repas 8h – 13h	58€	55€	21€
Après-midi 13h – 18h	46€	43€	18€
Après-midi + repas 12h – 18h	67€	64€	25€
Journée + repas 8h – 18h	90€	83€	36€

Cours d'anglais et gouter inclus.

**Votre enfant participe toute l'année au Club du mercredi** : vous bénéficiez du prix « Engagement annuel ». La facturation est effectuée mensuellement, en même temps que celle de la scolarité. Le montant est lissé sur les 10 mois de scolarité, quel que soit le nombre de mercredis dans le mois. En cas d'absence de votre enfant, le montant ne sera pas déduit de votre facture.

**Votre enfant participe occasionnellement au Club du mercredi** : c'est le prix « Participation occasionnelle » qui est appliqué. Cette somme est payable à chaque mercredi effectué.

***Merci d'entourer la formule choisie  
dans le tableau ci-dessus.***

## **Pièces à fournir**

### **🌐 Au moment de l'inscription**

#### **Pour tous**

- Le dossier d'inscription signé des responsables légaux.
- Le règlement 2017-2018 daté, paraphé et signé.

#### **Pour les forfaits « Engagement annuel »**

- Un chèque de caution correspondant à trois mois de scolarité, qui vous sera restitué fin juin :
  - dans son intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement ou moins de 3 retards au-delà de 18h00 dans l'année scolaire,



- ou diminué du montant des incidents de paiement,
  - ou encaissé en cours d'année dès le 3ème retard au-delà de 18h00 dans l'année scolaire,
  - ou encaissé en cours d'année en cas d'exclusion de l'enfant sur décision du Bureau de l'association Mon Ecole My School 31 dans les conditions énoncées au chapitre VII dans son intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement ni exclusion,
- Un RIB pour le prélèvement ou, si vous payez par chèque, les 9 chèques du montant de la scolarité, qui vous seront restitués intégralement en cas de désistement au plus tard le 30 juin, ou partiellement en cas de départ en cours d'année scolaire selon les modalités indiquées dans le règlement annexé au dossier d'inscription « [Chapitre VIII Administratif et financier](#), paragraphe *Départ en cours d'année* ».

## **Le premier jour du club pour tous**

- Le certificat d'assurance scolaire
- Une photocopie du livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Une photocopie du carnet de vaccinations ou un document attestant que l'enfant a reçu toutes les vaccinations obligatoires ou un certificat de contre-indication médicale
- Une photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à venir chercher l'enfant, en dehors des deux parents
- Un certificat médical en cas d'allergie alimentaire nécessitant que les parents fournissent une lunch box pour le repas.

## **Signature**

---

Nom, prénom et signature des responsables légaux de l'enfant, précédé de la mention « *Lu et approuvé les 5 pages du dossier d'inscription* ».

--	--



## Règlement Intérieure Mon Club du Mercredi

### Principes de base

Le Club du Mercredi de Mon Ecole My School 31 accueille les enfants de 2 à 11 ans dans une ambiance bilingue et familiale.

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille d'élève lors de l'envoi par mail ou de la remise en mains propres aux parents du dossier d'inscription.

Procéder à une inscription vaut pour lui-même comme pour sa famille l'adhésion aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux codes de vie, et engagement de s'y conformer pleinement. Cela se traduit par les signatures du présent texte par les représentants légaux de l'enfant.

L'inscription en « Engagement annuel » est valable pour une année scolaire, sauf manquement au règlement.

Le présent règlement est révisable tous les ans, ou en cours d'année si nécessaire, par le Bureau de Mon Ecole My School 31.

### I. Horaires

Les horaires du Club doivent être respectés par tous :

#### **Arrivée**

L'accueil commence à 8h00 chaque matin.

L'arrivée des enfants avant 8h00 est sous la responsabilité des parents.

#### **Sortie**

La sortie de tous les enfants se fait à 18h00 au plus tard. Lors du départ de l'enfant quel que soit son âge, veuillez impérativement prévenir un adulte de l'école.

Lors de la sortie, l'enfant est repris par un de ses parents. Merci de prévenir Le Club au cas où d'autres personnes que les parents viendraient chercher votre enfant. Une pièce d'identité est exigée.

#### **Retards**

Quand vous ne pouvez pas être à l'heure le soir, n'oubliez pas de nous prévenir en nous envoyant un texto au 06 18 20 66 41.

Ceci doit rester exceptionnel. Au 3ème retard dans l'année scolaire, l'association Mon Ecole My School 31 encaissera le chèque de caution correspondant à 3 mois de Club et le Bureau statuera sur l'exclusion de l'enfant du Club.



## Vacances scolaires

Calendrier officiel.

## **II. Absence**

L'absence d'un enfant doit être signalée dès que possible, en laissant un message ou un texto sur le répondeur (06 18 20 66 41).

## **III. Santé**

### Maladie

Si votre enfant est souffrant, nous vous remercions de le garder à la maison. S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins, uniquement le matin et le soir.

Le personnel du Club n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf signature de décharge).

En cas de maladie contagieuse, merci de garder votre enfant à la maison et d'avertir le Club. Nous vous demanderons de présenter un certificat médical de réadmission au retour de l'enfant.

### Traitements Médicaux

Si un traitement médical doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence au Club, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement marqué au nom de l'enfant. Fournir uniquement la dose de traitement qui doit être administrée, et non la boîte. Le traitement sera conservé à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

### Urgences

En cas d'accident, nous ferons appel aux Pompiers ou au Samu, et les parents seront appelés immédiatement.

## **IV. Cantine et accès cuisine**

- L'accès à la cuisine est strictement réservé au personnel du Club, aux personnes habilitées et au service de restauration scolaire.
- Les repas maison autorisés pour raison médicale, et sur présentation d'un certificat médical, doivent être conservés dans un sac isotherme prévu à cet effet.
- Aucun aliment périssable (lait, œufs, ...) ne doit être introduit dans l'école. Seules sont autorisées les briques de lait individuelles longue conservation et petit format.
- Un goûter composé de fruits et pain Bio est proposé aux enfants vers 10h30.



# MON ÉCOLE MY SCHOOL

+33 6 18 20 66 41 ✉ [info@monecolebilingue.com](mailto:info@monecolebilingue.com)

**Dossier d'inscription Club du mercredi 2017/2018**

## V. Divers

- Communication avec le Club en cours de journée : Envoyer de préférence, et selon la gravité, un texto au 06 18 20 66 41, ou un mail à [myschool31@gmail.com](mailto:myschool31@gmail.com).
- Pour nous permettre de mieux accompagner votre enfant, nous vous remercions de nous prévenir de tous changements familiaux (déménagement, naissance, ...) et de tout événement susceptible d'affecter son bien-être.
- Il est interdit d'apporter de l'argent de poche, des objets de valeur ou des objets dangereux. L'école se décharge de toutes responsabilités.
- En raison des dangers liés aux allergies, les enfants ne doivent apporter ni bonbons ni chewing-gum au Club du Mercredi.
- Les doudous et sucettes ne sont autorisés que pour la sieste.
- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés pendant la journée de classe doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant. En cas de perte, aucune réclamation ne pourra être faite à Mon Ecole My School.
- Merci de ne pas pénétrer dans l'enclos des animaux, ni d'y autoriser votre enfant.
- Le parking n'est pas une aire de jeu, les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Merci de faciliter l'accès des véhicules et de rouler à 10km/h.

## VI. Discipline

Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet ; en fin d'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.

Les enfants s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition (mobilier, livres de bibliothèque, jeux). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.

Chacun, adulte ou enfant, se doit de respecter toutes les personnes à tout moment de la journée, y compris aux abords du Club (parking, jardin non clôturé, etc).

En cas de problèmes entre les enfants, c'est aux adultes du Club qu'il appartient de régler le problème. En aucun cas, les parents ne doivent intervenir directement auprès des enfants qui ne sont pas les leurs.

## VII. Non-respect du règlement

Les membres du Bureau et la Directrice ont tous pouvoirs pour faire respecter le présent règlement.

Le Club veille au respect des règles et principes fondamentaux, tels que :

- Les principes de laïcité, de neutralité politique, commerciale, idéologique et religieuse ;
- Le principe de non-discrimination religieuse dans la participation des parents à la vie de l'école ;
- Le devoir de tolérance et de respect d'autrui ;





# MON ÉCOLE MY SCHOOL

+33 6 18 20 66 41 ✉ [info@monecolebilingue.com](mailto:info@monecolebilingue.com)

## Dossier d'inscription Club du mercredi 2017/2018

- La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de ne pas user de violence, sous quelque forme que ce soit, et d'en réprover l'usage ;
- La nécessité d'engager immédiatement le dialogue en cas de difficulté ou de conflit.

A cet égard sont interdites :

- Toute forme de discrimination qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie ou de sexisme,
- Toute forme de harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne, tout propos injurieux ou diffamatoire.

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades et aux familles.

Dans le même esprit, les éducateurs et toute personne intervenant dans l'école s'interdisent comportements, gestes ou paroles, qui traduiraient de leur part indifférence, humiliation ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Tout comportement violent ou harcèlement verbal ou physique, que ce soit de la part des enfants ou d'un membre de leur famille, conduira à un entretien entre les parents et les membres du Bureau ainsi que la Directrice, puis éventuellement à un avertissement ou une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant ou de la famille, qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Les éventuelles sanctions seront prononcées par le Bureau de l'association Mon Ecole My School 31, notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception, et ne donneront droit à aucune réduction tarifaire ; le chèque de caution correspondant à 2 mois de présence sera encaissé par l'association Mon Ecole My School 31.

Outre le non-respect du règlement, les motifs d'avertissement ou d'exclusion d'un enfant et/ou d'une famille pourront être :

- Détérioration volontaire du matériel ou des locaux,
- Comportement dangereux,
- Propos désobligeants, insultes, provocations ou violences verbales ou physiques, envers le personnel de l'école, les élèves ou les autres parents.

Les membres du Bureau et la Directrice se réservent le droit de refuser l'inscription ou la réinscription :

- à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au règlement
- à toute personne n'entrant pas dans le cadre des compétences du Club
- en cas de différend important avec la famille.



## VIII. Administratif et financier

### Pour tous les enfants

#### Inscription :

Toute nouvelle inscription fera l'objet d'une période d'observation de l'enfant au sein du Club, au terme de laquelle l'inscription définitive sera prononcée. Cette période d'observation, d'une durée de deux semaines, pourra amener la directrice à décider d'une adaptation du temps de présence de l'enfant au Club, qui ne donnera droit à aucune réduction des frais de scolarité, ou au refus d'inscription.

Mon Ecole My School se réserve le droit de refuser l'inscription d'un élève.

### Pour les enfants en « engagement annuel »

#### Inscription :

- L'inscription s'effectue pour une année scolaire entière.
- Le mois d'arrivée est dû dans sa totalité.

#### Départ en cours d'année :

- Pour tout départ en cours d'année, délai de préavis : 3 mois. La lettre de préavis est à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : My School, 20 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse. La date de 1ère présentation servira de date de début du préavis. Le paiement des 3 mois de préavis est dû, quels que soient la date et les motifs du départ.
- Départ pour exclusion du Club sur décision du Bureau de l'association Mon Ecole My School 31 (cf [chapitre VII](#)) : Le chèque de caution correspondant à 3 mois de présence sera encaissé par l'association Mon Ecole My School 31.

#### Frais mensuels et retards de paiement :

- Les frais mensuels sont à régler par prélèvement bancaire. Les frais de rejet de prélèvement sont à la charge des parents. Ils seront imputés sur la facture mensuelle. Pour tout retard de paiement, merci de prendre contact avec la trésorière. En l'absence de contact, chaque retard fera l'objet d'une pénalité forfaitaire de 10€.
- Dans des cas exceptionnels, les frais mensuels peuvent être réglés par chèque. Nous vous demandons alors de nous remettre les 10 chèques du montant mensuel (il vous sera communiqué individuellement) avec le dossier d'inscription de votre enfant, qui seront débités mois par mois. A défaut, l'inscription ne sera pas validée.
- Dans tous les cas (paiement par prélèvement et paiement par chèques), merci de nous fournir un chèque de caution d'un montant équivalent à trois mois de présence, qui vous sera restitué fin juin dans son intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement, ou diminué du montant des incidents de paiement et/ou des frais consécutifs à un départ en cours d'année, ou encaissé par l'association Mon Ecole My School si il y a eu plus de 2 retards après 18h00 dans l'année scolaire.
- Les périodes d'absence n'entraînent pas de réduction, quels que soient le motif ou la durée.



# MON ÉCOLE MY SCHOOL

+33 6 18 20 66 41 ✉ [info@monecolebilingue.com](mailto:info@monecolebilingue.com)

**Dossier d'inscription Club du mercredi 2017/2018**

## 🌐 Pour les enfants en « participation occasionnelle »

Les frais sont à régler à chaque participation au Club.

Le

Prénom et nom de l'enfant

Signature des parents précédée de la mention

« Règlement 2017/2018 lu et approuvé »

*Merci de parapher chaque page du règlement.*